

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-069		Diffusion : A	Date d'émission : 9 juin 2004	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2004-069			
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA		Type(s) de matériel(s) : Avions TBM 700			
Certificat(s) de type n° Néant Fiche(s) de données n° Néant					
Chapitre ATA : 25	Objet : Sièges pilote et siège passager avant				

1. APPLICABILITE :

Avions EADS SOCATA TBM 700 C2 et TBM 700 C1 équipés de l'option OPT 70 01-029 "Provision pour T700 C2".

Nota : Cette consigne de navigabilité s'adresse aux équipages.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) fait suite à un cas de déverrouillage en vol du siège du pilote aux commandes pendant un vol de réception usine.

Une interférence entre l'habillage latéral et le carter du siège pour les positions basses et intermédiaires peut provoquer un défaut de verrouillage du siège dans les rails avions.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

Avant le prochain vol et à chaque réglage du siège, appliquer la procédure spécifique de réglage du siège selon les directives décrites dans le § Description détaillée du BS Alerte EADS SOCATA Avions TBM 700 n° BS 70-121 cité en référence ci-dessous.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

BS Alerte EADS SOCATA TBM 700 n° BS 70-121.
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS Alerte est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN urgente à compter du 14 mai 2004.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA TARBES à l'adresse suivante :

EADS SOCATA
Direction des Services
65921 TARBES Cedex 9
FRANCE

ou

SOCATA AIRCRAFT pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT
North Perry Airport
7501 Pembroke Road
Pembroke pines
FL 330233 USA

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-5311 du 17 mai 2004.

SUPERSEDED